

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 juillet 2004  
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,  
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,  
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,  
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,  
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,  
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,  
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée,  
M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,  
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,  
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,  
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude,  
M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,  
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,  
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,  
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,  
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé  
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)  
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère  
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)  
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - BORDEAUX - Travaux concomitants de ceux du tramway -  
Aménagement des places Pey-Berland, Rohan et Jean Moulin - Marché de  
maîtrise d'œuvre n°01/112 U - Avenant n°2 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2000/1177 du 22 décembre 2000, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer avec le groupement KING KONG/SEET CECOBA/MANGADO le marché n°01/112 U, d'un montant de 614 216,62 €H.T., relatif à la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement des Places Pey-Berland/Rohan/Jean Moulin, opération inscrite au programme des travaux concomitants de ceux du Tramway.

Par avenant n° 1, pris conformément aux dispositions de la Loi MOP et du CCAP de ce contrat, le Conseil de Communauté de décembre 2002 a entériné le coût prévisionnel des travaux relevant de cette maîtrise d'œuvre à 6 815 518 € H.T., ainsi que le forfait définitif de sa rémunération à 750 074,82 € H.T., soit une augmentation de 22,12% par rapport au marché initial.

Un événement particulier et imprévu, ainsi que la nécessité de renforcer la coordination des intervenants sur cet important chantier, conduisent à la passation d'un nouvel avenant.

- Evénement particulier et imprévu :

L'ensemble des infrastructures prévues dans le projet lauréat, revêtements de sols, plantations, mobiliers, éclairages, est à ce jour achevé, excepté la zone concernée par les vestiges archéologiques découverts en cours de chantier au portail nord de la Cathédrale.

Actuellement cette zone d'environ 450 m<sup>2</sup> est provisoirement revêtue d'une simple dalle en béton assurant la continuité de l'espace piétonnier et préservant les vestiges sous-jacents selon les recommandations édictées par la DRAC, service archéologique.

Le traitement définitif de cet espace, dans le respect du parti architectural conduit à adapter notamment, la structure des fondations et le calepinage du revêtement en dalles granit présent sur la place.

En conséquence le complément des éléments de mission du lot 2 infrastructures correspondant à la conception et au suivi d'exécution des travaux liés à l'aménagement

définitif au droit des vestiges archéologiques à conserver génère un forfait d'honoraires de 41 875 € H.T.

- Nécessité de renforcer la coordination des intervenants :

A l'occasion des travaux principaux d'infrastructures, la maîtrise d'œuvre avait en charge au titre de son contrat, lot n°2, la mission d'ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) et de coordination (phasage des chantiers) des autres maîtrises d'ouvrages extérieures connues (Tramway, déplacements des réseaux, ...)

La réorganisation des phasages et interfaces du fait des chantiers contigus non prévus initialement (restauration tour Pey-Berland, travaux Centre Commercial Saint-Christoly, mise en conformité des réseaux des abords de la Cathédrale par la DRAC, ...) a exigé une planification très détaillée par objectifs nécessitant un nombre important de réunions spécifiques et le contrôle des avancements sur le site.

Ce complément de mission du lot 2 occasionne un forfait d'honoraires de 6 840 € H.T.

Le montant global des honoraires résultant des compléments de missions s'élève à 48 715 € HT, portant le forfait de rémunération correspondant au lot 2, de 105 189,82 € H.T. à 153 904,82 € H.T. et le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 750 074,82 € H.T. à 798 789,82 € H.T. soit une augmentation de 6,5 % du montant du contrat de maîtrise d'œuvre arrêté par l'avenant n°1.

Rapporté au montant initial du contrat, ce volume d'honoraires supplémentaires pris en compte dans l'avenant n°2 représente une augmentation de 7,93 %.

Le montant cumulé des avenants 1 et 2 s'élève donc à 184 573,20 € H.T., soit une augmentation globale de 30,05 % par rapport au montant initial du marché.

Aussi, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de sa réunion du 30 juin 2004.

Le projet d'avenant est consultable par les conseillers communautaires au service des Marchés publics, au treizième étage de l'hôtel de la communauté urbaine, en application des articles L.21.21.12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, la prise en compte des modifications apportées au projet dans la zone archéologique génère une augmentation du coût de réalisation des travaux sous maîtrise d'œuvre privée, le portant de 6 815 518 € H.T. (valeur janvier 2002) à 6 990 518 € H.T. soit une augmentation de 2.56 %, qui n'entraîne pas toutefois de dépassement du coût global de réalisation de l'opération de 9 393 000 € TTC (valeur janvier 2002).

Considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- entériner l'avenant n°2 au marché n° 01/112U ayant pour objet de considérer l'augmentation du coût de réalisation des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et

la prise en compte des éléments de missions complémentaires évoqués pour un montant global d'honoraires de 48 715 € H.T.,

- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec le groupement KING KONG/SEET CECOBA/MANGADO,

- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 AOÛT 2004**

M. ALAIN DAVID

